

mérignac

GUIDE

de la petite enfance



Édito

Accueillir un jeune enfant, c'est accompagner ses premiers pas dans la vie, mais aussi répondre à vos besoins en tant que parents. La Ville de Mérignac avec la direction Petite enfance sont pleinement engagées pour vous accompagner dans cette étape essentielle de votre vie familiale.

Ce guide a été conçu pour vous orienter dans vos démarches, depuis la recherche d'un mode d'accueil jusqu'à l'inscription de votre enfant. Il recense l'ensemble des structures existantes et les différents modes d'accueil adaptés aux besoins des familles sur le territoire : crèches municipales, associatives, interentreprises, micro-crèches, mais aussi les lieux d'information et d'écoute comme le Relais parents-enfants ou le Lieu d'Accueil Parents-Enfants. Il vous permet de faire vos choix. Nous espérons qu'il vous sera utile.

Bien à vous,

Thierry Trijoulet

Maire de Mérignac

Sommaire

J'attends un enfant p 4

1. La déclaration de grossesse
2. Le congé maternité
3. La déclaration de naissance
4. Le livret de famille
5. Le congé paternité

Je cherche un mode d'accueil p 6

- ★ L'offre d'accueil publique p 8
- ★ L'offre d'accueil privée p 12

Mes lieux ressource p 14

- ★ La Maison de la petite enfance Simone Veil
- ★ Les autres lieux ressource

Où sortir avec mon enfant à Mérignac ? p 20

J'attends un enfant



1. La déclaration de grossesse

Elle est réalisée par votre médecin généraliste, gynécologue ou sage-femme lors de votre 1^{er} examen prénatal confirmant que vous êtes enceinte. Pour bénéficier de tous vos droits, la déclaration de grossesse doit être réalisée dans les 14 premières semaines ou avant la fin du 3^e mois auprès de votre caisse d'assurance maladie.



2. Le congé maternité

- Si vous attendez votre premier ou votre deuxième enfant, (et que votre premier enfant est à charge, et/ ou est né viable) votre congé maternité s'élèvera au total à 16 semaines, réparties en 6 semaines de congé prénatal et 10 semaines de congé post-natal.
- Si vous attendez votre troisième enfant et que vos autres enfants sont à charge, votre congé maternité s'élèvera à 26 semaines au total, réparties en 8 semaines de congé prénatal et 18 semaines de congé post-natal.



3. La déclaration de naissance

La déclaration de naissance est obligatoire. Elle doit être faite dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement à l'État civil, la sécurité sociale, la Caf, la complémentaire santé et les impôts.

La reconnaissance d'un enfant est une démarche volontaire :

- si vous êtes la mère, il suffit que votre nom soit indiqué dans l'acte de naissance,
- si vous êtes le père et que vous n'êtes pas marié avec la mère, la reconnaissance est nécessaire pour établir le lien de filiation avec votre enfant,
- si vous êtes un couple de même sexe, des règles spécifiques sont prévues. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie.



4. Le livret de famille

Le livret de famille est un document officiel remis par la mairie à la naissance du 1^{er} enfant ou lors du mariage. Il présente des extraits d'actes d'état civil des membres d'une famille. Il doit être mis à jour à l'occasion de tous événements survenus après sa délivrance (mariage des parents, naissance, adoption, divorce, décès). Vous pouvez demander des duplicatas, par exemple en cas de perte ou de vol. Le livret de famille contient également des textes portant sur le droit de la famille.



5. Le congé paternité

À l'occasion de la naissance de votre enfant, selon votre situation, vous pouvez bénéficier d'un congé en tant que salarié. Vous pouvez y prétendre, si vous êtes le père de l'enfant quelle que soit votre situation familiale, ou si vous êtes le compagnon de la mère de l'enfant et que vous vivez en couple (mariage, concubinage, PACS).

Je cherche un mode d'accueil

Vous avez besoin de confier votre enfant, que ce soit pour travailler, pour aller en formation, pour avoir du temps pour vous ? Votre enfant peut être accueilli, en fonction de vos besoins, entre une demi-journée et 5 jours par semaine.

Accueil individuel ou en structure collective, régulier ou occasionnel... la ville de Mérignac dispose d'une variété de modes d'accueil destinés à l'enfant de 0 à 3 ans.

	Attribution des places par la Ville de Mérignac		Attribution des places
Type de gestion	Crèches municipales		Crèches associatives
Modes d'accueil	Crèche familiale	Crèches collectives	
Définitions	Accueil de l'enfant au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) employé(e) par la Ville.	Lieu d'accueil collectif régulier et occasionnel	
Nom des structures	La Farandole	• Croqu'lle • Les Couleurs de mon Enfance • Au Fil de l'Eau • Badaboum • 123 Copains • Alexandra David-Néel	• Tom Pouce • Pomme d'Api • Les Marmoussets • La Maison de Pierre • Les Ecureuils • La Devèze
Tarification	Tarification définie par la CNAF en fonction des ressources et du nombre d'enfants de la famille. monenfant.fr		



Pour trouver la crèche la plus proche de chez vous, consultez la carte des équipements de Mérignac avec le filtre « Petite enfance » et choisissez votre quartier.



Et retrouvez toutes les informations concernant l'**ensemble des crèches** ici.



es par la structure		Parent employeur	
Structures d'accueil du secteur privé			
Micro-crèches	Assistant(e)s maternel(le)s indépendant(e)s	MAM	Accueil à domicile
Lieu d'accueil collectif régulier et occasionnel (12 enfants)	Accueil de l'enfant au domicile d'un(e) assistant(e) maternel(le) employé(e) par les parents	Regroupement de 2 à 4 assistant(e)s maternel(le)s employé(e)s par les parents	Accueil de l'enfant au domicile du parent. Possibilité de garde partagée : enfants de familles différentes accueillis au domicile, de l'un des parents.
	Listes des assistant(e)s maternel(le)s ou MAM auprès du Relais petite enfance ou sur le site monenfant.fr		
Tarification définie par la structure. L'aide de la Caf est versée à la famille.	Tarification définie par l'assistant(e) maternel(le). L'aide de la Caf est versée à la famille.		Tarification définie par les parents ou le prestataire : minimum légal SMIC. L'aide de la Caf est versée à la fa- mille.

★ L'offre d'accueil publique



Crèche Alexandra David-Neel

L'offre publique comprend les crèches municipales et associatives. La ville attribue l'ensemble de ces places selon le règlement adopté par le conseil municipal en mars 2022.

Retrouvez les crèches
municipales et associatives



Les places sont attribuées par une commission dédiée qui instruit toutes les demandes afin de garantir l'équité de traitement, en fonction :

- **Du souhait exprimé par les familles** : accueil individuel ou collectif, accueil à temps plein ou à temps partiel, quartier souhaité,
- **Des places disponibles dans chaque structure** : nombre de places par année de naissance,

- **De critères d'attribution définis par la politique de la ville, afin de répondre aux besoins de la population de Mérignac tout en maintenant une mixité dans les structures :** la situation familiale (fratrie, grossesse multiple, enfant porteur de handicap, famille monoparentale), la situation professionnelle de la famille (formation, emploi, recherche active d'emploi) et/ou une situation particulière à prendre en compte en lien avec le besoin de l'enfant (besoin d'accompagnement spécifique, famille orientée par un partenaire institutionnel).

Pour une rentrée en septembre ou octobre, la commission d'attribution des places principales du mois d'avril attribue la majorité des places. Vous recevrez par courrier au mois de mai, soit un accord pour une place en crèche, soit un avis de maintien sur une liste de dossiers actifs.

Pour une place le reste de l'année, une commission complémentaire attribue les places, à partir de la liste des dossiers actifs, dès qu'une place se libère dans une crèche.



Relais Petite Enfance



Crèche Au Fil de l'Eau



Crèche Tom Pouce

Circuit d'inscription de mon enfant en crèche



1

Appeler ou venir
à la Maison de la
petite enfance
Simone Veil
(MPE)



2

Participation
à une réunion
d'information sur
les modes
d'accueil

5

Rendez-vous individuel avec une accueillante
pour déterminer les besoins précis d'accueil
(nombre de jours, crèches ou assistant(e)s maternel(le)s)

6

Pré-inscription enregistrée

Si souhait
d'un accueil en
septembre
octobre

Si souhait
d'un accueil en
cours d'année

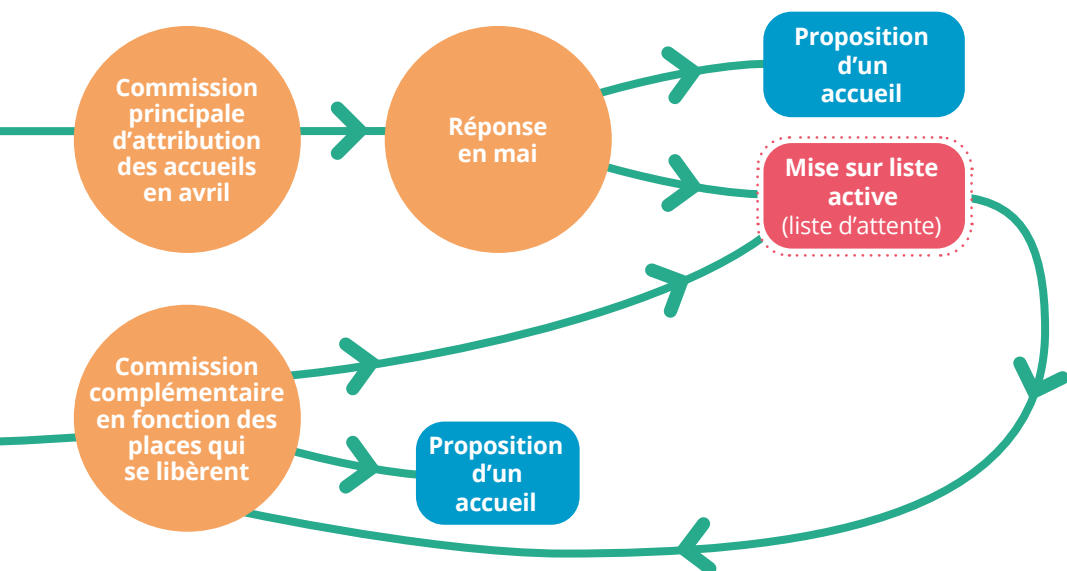
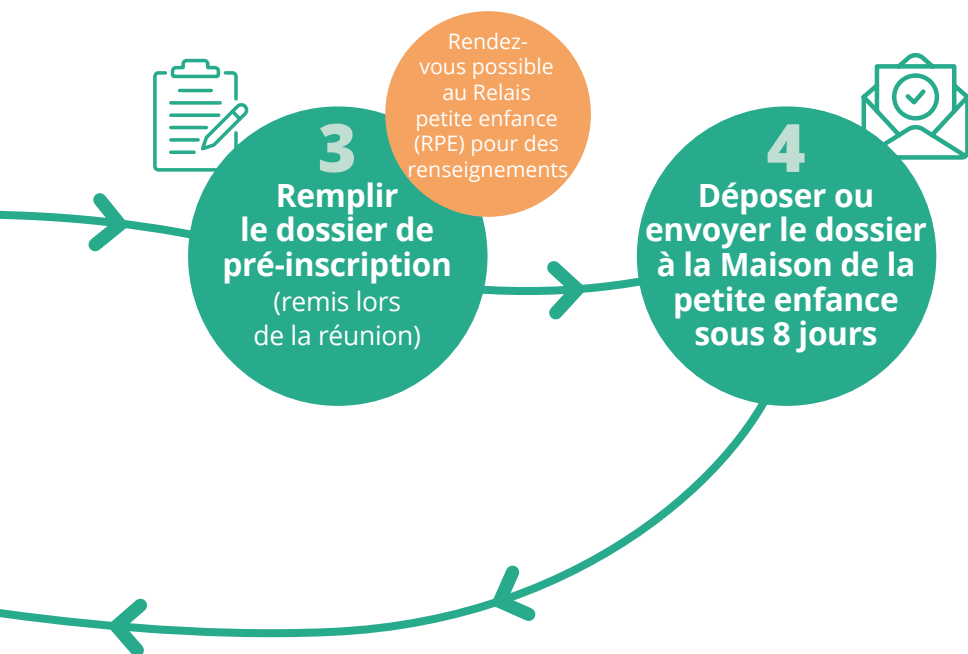
Légende :

Vos actions dans le processus

Les actions de la Ville à réaliser

L'objectif final

La mise sur liste d'attente active





L'offre d'accueil privée

Les assistant(e)s maternel(le)s salariées du parent employeur

Le Relais petite enfance (RPE) peut vous accompagner dans vos démarches. C'est un lieu d'écoute, d'information et de soutien à destination des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des gardes d'enfants à domicile.

L'ensemble des démarches est à réaliser auprès de l'assistant(e) maternel(le). Le RPE vous propose différents types d'accompagnement.

- **RPE Centre-ville à la Maison de la petite enfance Simone Veil**

- Avenue du président René Coty - 05 56 97 77 69

- **Les annexes d'Arlac et de Beaudésert** (sur rendez-vous uniquement)

- 12, avenue du Maréchal Joffre (Arlac) - 05 56 45 50 60

- 11, allée Concorde (Beaudésert) - 05 56 97 77 69

Une adresse mail commune : relaispetiteenfance@merignac.com

Pour les parents

Lors de votre recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le), vous trouverez au RPE des informations au sujet :

- du métier d'assistant(e) maternel(le),
- des droits et devoirs en tant que particulier employeur,
- du statut des assistant(e)s maternel(le)s et leur convention collective,
- des prestations Caf,
- des coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s sur la commune par quartier, les coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s qui nous ont signalé leurs disponibilités d'accueil.

Tout au long de l'accueil de votre enfant, vous trouverez au RPE une écoute, une aide, un accompagnement pour :

- toutes vos interrogations concernant l'accueil,
- des informations plus spécifiques, une orientation vers les services concernés.

Pour les enfants

Les enfants viendront partager avec leur assistant(e) maternel(le) des temps de jeux collectifs, des rencontres avec d'autres enfants et des temps festifs proposés au sein du RPE de la Maison de la petite enfance, à l'antenne du RPE d'Arlac et de Beaudésert et au sein des Maisons des habitants de Beutre, la Glacière, Chemin-Long et la Maison de quartier à Capeyron.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s

Les assistant(e)s maternel(le)s trouveront des informations sur :

- leur métier, leur statut,
- leur convention collective, leurs droits et devoirs en tant que salarié(e) d'un employeur particulier.

Tout au long de leur exercice professionnel, ils/elles trouveront au RPE :

- une écoute par rapport à l'exercice de leur pratique professionnelle,
- un accompagnement dans leur démarche de professionnalisation par l'intermédiaire de la formation continue,
- des temps de jeux collectifs pour les enfants qu'ils accueilleront,
- des échanges entre assistant(e)s maternel(le)s.

Les crèches du secteur privé

L'ensemble des démarches est à réaliser directement auprès de la crèche ou de la micro-crèche :

- Crèches inter-entreprises privées



- Micro-crèches privées



Mes lieux ressource



La Maison de la petite enfance Simone Veil



La maison de la petite enfance Simone Veil est un espace dédié à l'accueil des familles de jeunes enfants, à l'accompagnement à la parentalité. Elle est également un lieu ressource pour les assistant(e)s maternel(le)s et les professionnel(le)s de la petite enfance.

Y sont également organisés des événements pour les tout-petits (expositions, spectacles, etc.)

Ce lieu comprend :

- Le guichet d'accueil petite enfance
- Le Relais petite enfance
- Un des lieux d'accueil enfants parents
- Des ateliers enfants-parents
- La crèche 123 Copains
- La direction petite enfance

Avenue du Président René Coty

Tram A ; bus 1

05 56 55 66 08

maison.petite.enfance@merignac.com

Le guichet d'accueil de la Maison petite enfance

Le guichet d'accueil petite enfance accompagne les familles pour la recherche d'un mode d'accueil et dirige vers les autres lieux ressources pour toute question concernant la petite enfance.



Salon de la Maison petite enfance

Les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP)

Ce sont des lieux ouverts aux enfants jusqu'à 6 ans accompagnés d'un proche, aux parents et futurs parents. Deux professionnel(le)s vous accueillent pour un temps de jeu libre, d'échange et d'écoute. Les familles se rencontrent, peuvent partager leur expérience et créer des liens.

Il s'agit d'un espace de socialisation pour l'enfant qui rencontre d'autres enfants, peut s'éloigner de son parent et explorer le lieu en toute sécurité. L'enfant est sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne. Du matériel adapté aux jeunes enfants est à disposition. La fréquentation du lieu est gratuite, anonyme et ne nécessite aucune inscription. Dans les heures d'ouverture, chacun arrive et repart à l'heure qu'il souhaite.

Les adresses où ils se situent :

(Laep.escale@merignac.com)

- LAEP l'escale d'Arlac : 12, avenue Maréchal Joffre
lundi de 15h à 18h
- LAEP l'escale de la Maison de la petite enfance :
Avenue du Président René Coty
mercredi et vendredi de 9h à 12h
- LAEP l'escale de Beaudésert : 11, allée concorde
jeudi de 15h à 18h



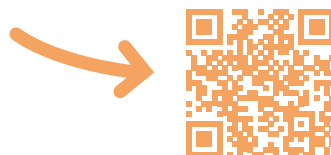
LAEP l'escale de la Maison de la petite enfance.

Les ateliers enfants parents



Ces ateliers sont des temps d'accompagnement à la parentalité permettant de soutenir le lien enfants - parents, de développer la richesse culturelle et artistique des tout-petits, de favoriser les liens entre les familles et de permettre à l'enfant d'avoir un temps privilégié avec son parent. Ils sont gratuits pour les familles.

La programmation est semestrielle et à retrouver sur le site de la Ville. Sur inscription à la Maison petite enfance (MPE) au 05 56 55 66 08.



★ Les autres lieux ressource

Relais des familles - La Parenthèse

23 bis, avenue du Dr Fernand Grosse

06 37 58 61 67 - 05 56 34 71 90

parenthese@merignac.com

merignac.com/le-relais-des-familles-la-parenthese

Maison du Département des Solidarités (MDS)

419; avenue de Verdun

05 56 12 13 90

gironde.fr/acteurs-jeunesse/les-ressources/maisons-du-departement-des-solidarites

Protection maternelle et infantile (PMI)

419, avenue de Verdun

05 56 12 13 90

gironde.fr/enfance-et-famille/sante-maternelle-et-infantile-pmi

Maisons des habitants :

- Beutre - 210, avenue de l'Argonne
05 56 34 02 68 - csbeutre@wanadoo.fr - csabeutre.fr
- Beaudésert - 81, avenue des Marronniers
05 56 34 10 63 - accueil@cs-beaudesert.fr
- Chemin-long - 132, avenue. de la Somme
05 56 34 43 72 - accueil@mjcclal.fr - mjcclal.fr
- Burck - 27, rue du Maréchal Foch
05 56 45 18 07 - csburck@wanadoo.fr - cstournesol.fr
- Amicale laïque de la Glacière - 5, rue Georges Mandel
05 56 96 62 65 - alg-merignac@wanadoo.fr - algmerignac.fr
- Arlac - 6, place de la chapelle Sainte-Bernadette
05 56 99 55 33 - contact@artsetloisirsarlac.fr - artsetloisirsarlac.centres-sociaux.fr

Capeyron - Centre social Le Puzzle

Rue Jean Giono

05 56 12 17 80

puzzle.administratif@orange.fr

puzzle-capeyron.fr

Le Chaudron (Centre-ville) - Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)

15, avenue Roland Dorgeles

05 56 47 35 65

mjccentrevillemerignac@wanadoo.fr

mjccentrevilledemerignac.fr

Maison des Jeunes et de la Culture Centre Loisirs des 2 Villes (MJC CL2V)

11, rue Erik Satie
05 56 97 40 00
accueil@mjccl2v.fr
mjccl2v.fr

Centre d'animation des Eyquems – Domaine de Fantaisie

8, chemin de la Tour de Veyrines
05 56 97 98 52
domainedefantaisie@orange.fr
domainedefantaisie.fr

Maison des femmes

55, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
05 56 55 66 25
maison.des.femmes@merignac.com
merignac.com/maison-des-femmes
arretonslesviolences.gouv.fr

Relais des solidarités

19, avenue du Château d'eau
05 56 99 39 35

Relais des aidants

29, rue Alphonse Daudet
05 56 97 86 24
relais.des.aidants@merignac.com
merignac.com/relais-des-aidants
gironde.fr/aides-aux-aidants/accueil-information-orientation-et-accompagnement-339

CAF

Par téléphone au 3230
caf.fr
Liens utiles : monenfant.fr - urssaf.fr

Où sortir avec mon enfant à Mérignac ?



Médiathèque

19, place Charles-de-Gaulle,
05 57 00 02 20

mediatheque.merignac.com



Ludothèque

1^{er} étage de la médiathèque
19, place Charles-de-Gaulle,
05 57 00 02 20

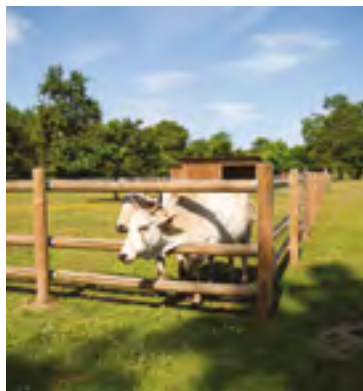
plus.merignac.com



Krakatoa

3, avenue Victor Hugo
05 56 24 34 29

Agenda en ligne sur kraktaoa.org, avec une programmation « hors les murs » jusqu'en 2026.



La ferme de découverte

Située dans le quartier de Beaudésert et accessible par les Mérignacais un à deux mercredis après-midi par mois (sur réservation) et lors des journées du patrimoine et du développement durable.

ferme.decouverte@merignac.com



UCPA Aqua Stadium

60, avenue du Truc

05 40 45 16 03

ucpa.com/aqua-stadium/merignac



Mérégnac-ciné

6, place Charles-de-Gaulle

08 90 17 00 03

cinemerignac.fr



Pin Galant

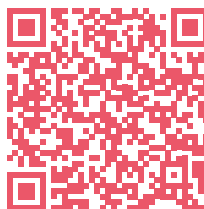
34, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
05 56 97 82 82
lepingalant.com



La saison culturelle de Mérignac et *Promenons-nous...*

Tous les ans la direction petite enfance et la direction de la culture organisent ***Promenons-nous...*** aux mois de février et mars, un événement gratuit à destination des moins de 6 ans. Le programme est à retrouver sur le site de la mairie, dès le mois de janvier. Vous pouvez retrouver des compléments d'information à la Maison petite enfance Simone Veil.

Tout au long de l'année la Ville vous propose des temps culturel et artistique à partager avec vos enfants.



Les parcs



Tous les parcs et jardins

merignac.com/mon-quotidien/la-ville/parcs-et-jardins



